

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE
D'UN BATIMENT D'EXPLOITATION AGRICOLE
ET DIVERSES PARCELLES DE TERRAIN AGRICOLE EN NATURE DE PRE
SIS A HAUT-VALROMEY (01260) LE PETIT ABERGEMENT
SUR LA MISE A PRIX DE 35.000,00 €
OUTRE CHARGES, FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE**

**ADJUDICATION le MARDI 30 JUIN 2026 à 14 HEURES
à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier
du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE
AU PALAIS DE JUSTICE
32 AVENUE ALSACE LORRAINE – 01000 BOURG EN BRESSE**

Cette vente est poursuivie à la requête de la SELARL MJ SYNERGIE, mandataires judiciaires, au capital de 150.000 €, siège social à LYON (69003), 136 Cours Lafayette, identifiée au SIREN n° 538.422.056 et immatriculée au RCS de LYON, représentée par Maître FC DESPRAT, demeurant 22 Rue du Cordier à BOURG EN BRESSE (01000), agissant en qualité de liquidateur de la

Fonction à laquelle elle a été désignée aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE, en date du 04 Novembre 2024.

Ayant pour avocat Me BERNASCONI, Avocat associé de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Sur la Commune de HAUT-VALROMEY, LE PETIT ABERGEMENT (01260).

Un bâtiment d'exploitation agricole avec terrain attenant Lieudit « La Bataillère », cadastré 292 Section E N° 469, lieudit « La Bataillère », pour 82 a 12 ca

Construit en 1976. Surface totale : 2.464,70 m² Stabulation libre : 811 m². Salle de traite : 45,30 m².

Machinerie salle de traite : 26,67 m² Stockage : 1183 m². Hangar : 25 m². Stabulation : 373,73 m². Fosse à lisier : 349 m².

En mauvais état. Toiture en fibrociment, bac acier et éverite transparente présente des fuites. La structure est composée de pannes en béton. Les murs sont construits en béton et présentent des bardages en tôle. Les piliers de soutènement sont en béton banché. Le bâtiment agricole est libre de toute occupation.

Parcelles de terrain agricole en nature de pré lieudits « Creux du Poirier » et « Au Clar », « Pièces Minettes » et « Le Purgatoire », cadastrées :

292 Section E numéro 182, lieudit « Creux du Poirier », pour 91 ares 80 centiares

292 Section E numéro 183, lieudit « Creux du Poirier », pour 41 ares 90 centiares

292 Section E numéro 187, lieudit « Creux du Poirier », pour 23 ares 60 centiares

292 Section E numéro 282, lieudit « Au clar », pour 29 ares 60 centiare,

292 Section E numéro 291, lieudit « Au clar », pour 65 ares 91 centiares

292 Section D numéro 7, lieudit « Pièces Minettes », pour 02 hectares 26 ares 88 centiares

292 Section D numéro 645, lieudit « Le Purgatoire », pour 24 ares 22 centiares

Non attenantes au bâtiment agricole. A usage de pré pour pâturages et actuellement exploitées (absence de bail écrit).

Visite par Me Valérie BURINE, Commissaire de Justice à VALSERHONE (Ain), le mercredi 10 juin 2026 de 14 à 15h.

En conséquence après l'accomplissement des formalités légales, il sera procédé à l'adjudication des biens sus désignés en UN SEUL LOT au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE, au PALAIS DE JUSTICE, 32 Avenue Alsace Lorraine à BOURG EN BRESSE (01000), le **Mardi 30 Juin 2026, à 14 Heures, sur la mise à prix de TRENTE CINQ MILLE EUROS OUTRE CHARGES, FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE.**

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE où il a été déposé ou au cabinet de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au cabinet de Me J. BERNASCONI – Tél : 04.74.45.69.23 – courriel : saisie-immobiliere@bernasconi-avocats.com et via le site avoventes.fr

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de CARPA RHONE-ALPES, de 10% du montant de la mise à prix.

POUR EXTRAIT

ME BERNASCONI AVOCAT ASSOCIE DE LA SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST